



Les Amis de l'église Notre Dame de Montmorillon

La Lettre n° 21

du 9 décembre 2024

De la difficulté d'obtenir communication de l'étude sur le comblement des cavités.

Dans La Lettre n° 15, nous vous faisons part des refus successifs de Monsieur le Maire de Montmorillon de nous communiquer cette étude.

« Par courrier en date 2 juin 2023, nous avons donc demandé à Monsieur le Maire de Montmorillon de bien vouloir nous communiquer l'étude précitée.

Lors de l'entretien qu'il nous accordé le 26 juin 2023, en réponse à notre courrier, le Maire a confirmé son refus de nous communiquer cette étude.

Sur la base du contenu du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 23 mai 2023, et considérant l'absence de réponse du Maire à notre demande écrite comme un refus de communication du document demandé, refus confirmé lors de la réunion du 26 juin 2023, nous avons saisi, pour avis, la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) le 2 août 2023. »

Dans son avis n° 20244974 du 19 septembre 2024, la CADA estime que le document sollicité est communicable à toute personne en faisant la demande : elle émet un avis favorable à notre demande.

Par courrier en date du 17 octobre 2024, nous avons fait part de cet avis au Maire de Montmorillon, et lui avons demandé de nous communiquer l'étude demandée.

Dans sa réponse en date du 13 novembre 2024, Monsieur le Maire nous a adressé un extrait d'un cahier des clauses techniques particulières, détaillant la nature des matériaux à utiliser dans le cadre du comblement des cavités sous l'église Notre Dame.

Le cahier des clauses techniques particulières est un document contractuel qui fixe les dispositions techniques nécessaires à l'exécution des prestations du marché. Si celui-ci a été rédigé sur la base des conclusions de l'étude dont nous demandons la communication, il ne peut en aucun cas être considéré comme remplaçant cette dernière.

Nous avons donc demandé une nouvelle fois communication de l'étude complète par courrier en date du 15 novembre 2024.

Dans sa réponse en date du 19 novembre 2024, Monsieur le Maire nous a adressé un extrait de l'Avant-projet de consolidation des sols de la Maîtrise d'œuvre.

Par courrier en date du 22 novembre 2024, nous avons de nouveau précisé que notre demande ne portait pas sur un extrait d'étude. Nous lui demandons communication de l'intégralité de l'étude Avant-projet de consolidation des sols.

Par courrier en date du 27 novembre 2024, Monsieur le Maire nous a, enfin, communiqué l'Avant-projet définitif ayant pour objet le comblement des cavités, la consolidation et l'assainissement du mur nord de la nef de l'église Notre Dame de Montmorillon, tel que demandé par courrier en date du 2 juin 2023...

Comblement des cavités, consolidation du mur nord et assainissement.

1. RAPPEL DU CONTEXTE

*« L'opération prévue à l'origine concernait la réalisation de travaux extérieurs d'assainissement ayant pour objectif de réduire les apports d'eau souterrains dans la crypte Sainte Catherine située sous le chœur et ornée de belles peintures médiévales qu'il convenait, suite à ces travaux préalables, de restaurer. L'opération a démarré en décembre 2017 pour une durée globale de 10 mois. La localisation des travaux se partageait entre le mur Nord de la nef et le chevet. »**

Le projet d'origine d'assainissement de ce mur prévoyait la création d'une tranchée enterrée et ventilée.

La découverte en juin 2018 d'un fontis sous le mur Nord a obligé à interrompre la réalisation de ces travaux, et à réaliser une nouvelle étude modifiant le projet d'origine.

Pour éviter tout effondrement, ont été mis en place des étalements des voûtes dans la nef.

« Les investigations préalables réalisées en 2018 sous la forme de sondages par géo-radar (réalisés par le LERM) et destructifs (réalisés par AIS Centre Atlantique) ont permis de préciser l'importance du fontis découvert et la présence probable d'autres irrégularités du sol sous l'église.

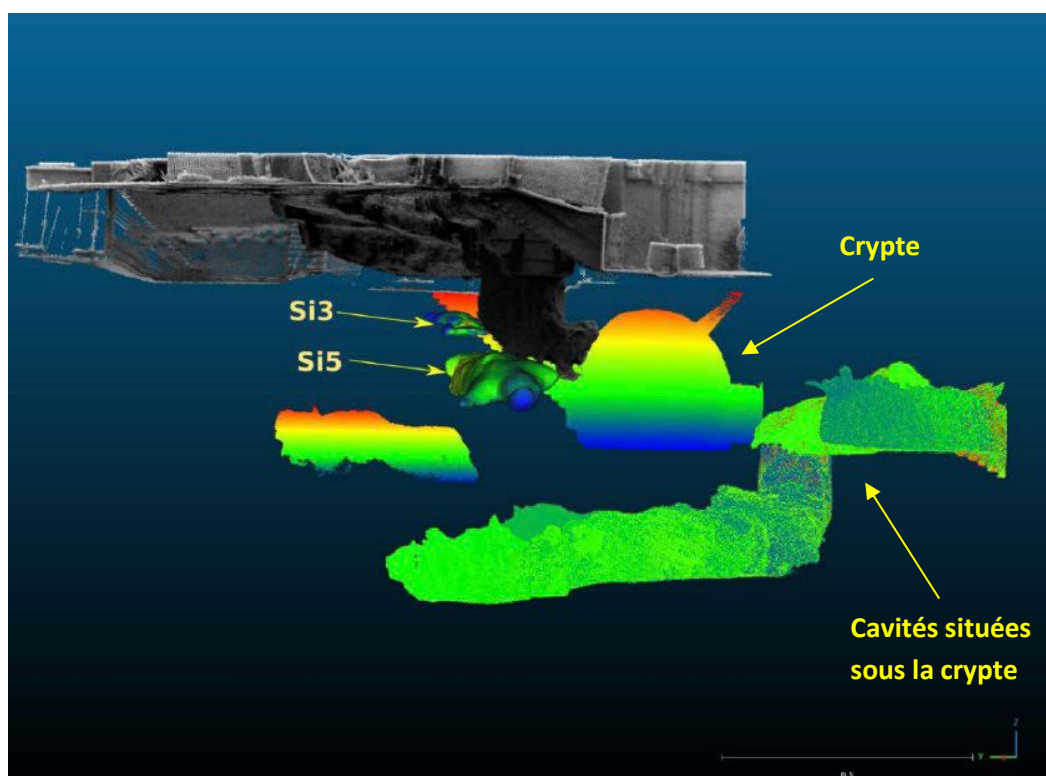
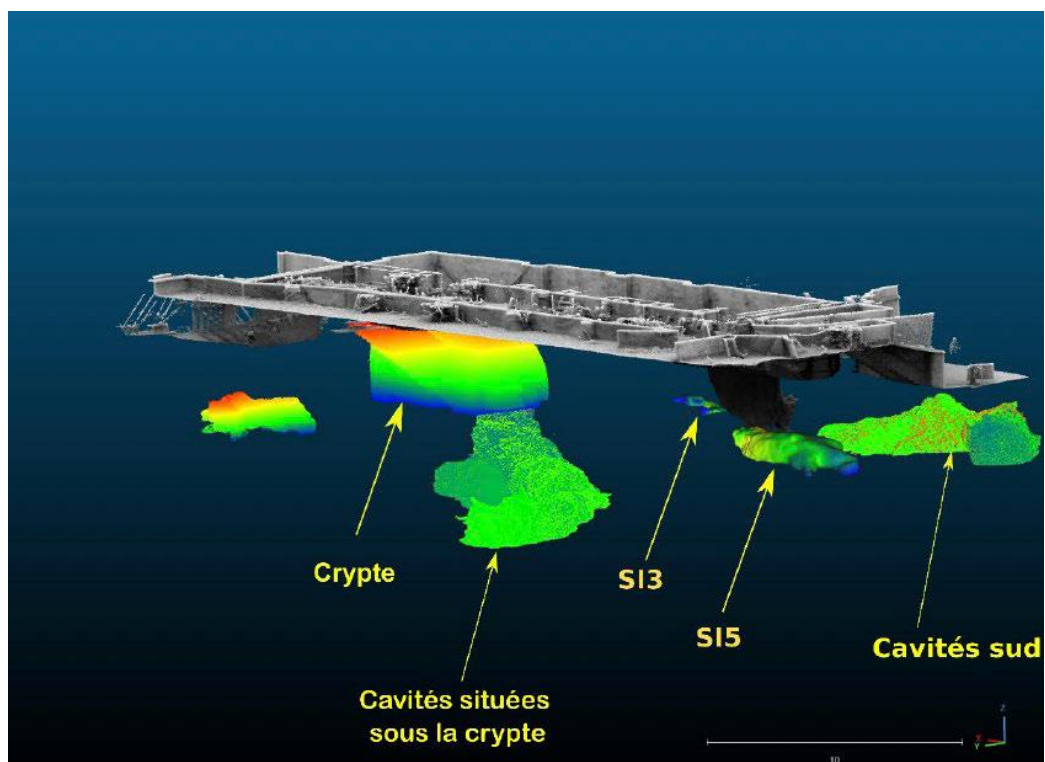
Une deuxième campagne d'auscultation par géo-radar a été menée par ANALYSE-GC en 2019 pour confirmer et préciser les conclusions du LERM. Puis, en 2022, les résultats de sondages géotechniques menés par INFRANEO ont été présentés dans le rapport du BRGM. Ils ont permis de préciser les altimétries des vides ou poches de décompression détectées lors des investigations de 2018-2019. »

« L'étude complémentaire, réalisée avec l'assistance du BET structure BMI, spécialisé dans les interventions structurelles d'édifices anciens, a été remise en juillet 2020 sous la forme d'un avant-projet sommaire. Celui-ci présentait, d'une part la consolidation des assises du mur Nord (après neutralisation préalable du fontis découvert lors des travaux, et autres irrégularités du sol, et à traiter par des intervenants spécialisés), et d'autre part la réalisation d'un drainage et d'une étanchéité du sol environnant afin de diminuer si ce n'est supprimer les apports d'eau dans l'édifice et par conséquent, vers la crypte Sainte-Catherine. Cette étude ne prenait alors pas en compte la consolidation des sols et le traitement des cavités, préalable indispensable à la consolidation définitive du mur Nord. »

« Par ailleurs, et pour pouvoir engager ces consolidations lourdes, un confortement provisoire en pied du mur de la façade Nord de la nef de l'église s'est avéré absolument nécessaire, en complément des étalements des voûtes de la nef. Cette intervention a été structurellement étudiée par le BET BMI, et ce confortement provisoire a été réalisé en juin 2022, après déplacement des œuvres présentes le long du mur Nord de la nef. »

* Les paragraphes en italiques sont extraits de l'Avant-projet définitif ayant pour objet le comblement des cavités, la consolidation et l'assainissement du mur nord de la nef de l'église Notre Dame de Montmorillon, réalisé par ARCHI TRAV et daté de mai 2023.

Vues 3D de la structure de l'église et des cavités détectées par la microgravimétrie et le scanner.



Les sondages inclinés SI3, SI5 montrent une cavité détectée à partir de 5.90 m à 7.10 m de profondeur, et d'une longueur de l'ordre de 4 à 8 m ; la hauteur relevée est d'ordre métrique.

Ces cavités sont pratiquement en contact avec l'effondrement sous-minant le mur Nord, ou à une distance de l'ordre de 2 m de l'effondrement.

La reconnaissance microgravimétrique a également permis de localiser les cavités situées sous l'édifice, en particulier, les cavités anthropiques situées proches de la crypte.

2. NATURE DES TRAVAUX SPECIFIQUES.

A. Travaux de comblement des cavités :

François JEANNEAU, Architecte en Chef des Monuments Historiques, a considéré comme incontournable de réaliser les travaux de comblement des cavités avant toute intervention sur le mur nord de l'église.

Les cavités au droit du mur Nord de la nef ont donc été comblées.

Mais, parmi les cavités localisées en abord de l'église, naturelles ou anthropiques, la cavité naturelle bien connue et accessible, qui se développe sous la crypte et jusqu'à l'aplomb de la travée la plus orientale du mur Nord de la nef, est jugée critique pour la stabilité de l'édifice : cette cavité devra aussi être comblée.

Tout comme la cavité localisée sous la terrasse Nord-Est, en abord du bras Nord du transept, qui, bien qu'éloignée du mur Nord, est une zone classée à risque par le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN), car elle peut avoir des incidences sur la stabilité même du chevet de l'église.

Début mars 2023, il a été convenu avec la Ville maître d'ouvrage de découper le programme de travaux en 2 phases, et de reporter les travaux de comblement de ces deux autres cavités dans une seconde phase de travaux dont la date de réalisation n'a pas été programmée.

B. Travaux de consolidation du mur Nord de la nef :

La consolidation définitive du mur nord de la nef en sous-œuvre des fondations existantes du mur Nord de la nef consistera en la création de longrines en béton armé, mises en œuvre de part et d'autre du mur et au niveau des fondations, sous le niveau du sol de la nef. Ces travaux sont considérés comme indispensables du fait de la présence d'un sol d'assise instable et parsemé de cavités qui, même comblées, ne pourront assurer une stabilité suffisante au mur.

« Ces poutres longitudinales, mises en œuvre par passes successives et alternées seront reliées entre elles par des agrafes de connexion (DIWIDAG) qui assureront ainsi une cohésion structurelle en pied de mur. Ces massifs seront fondés par micropieux traversant la zone défectueuse, assurant ainsi à l'ensemble du mur la stabilité nécessaire. Des travaux complémentaires accompagneront cette opération : la régénération des maçonneries existantes par coulinage ; le remaillage des fissures traversantes.

Ces mises en œuvre permettront de libérer la nef de ces étalements en bois ainsi que de l'ensemble des confortements et consolidations provisoires. »

La possibilité de tassements différentiels après reprise en sous-œuvre risquent de voir apparaître des fissurations dans le parement de la façade ouest de l'église. Ces fissurations existantes et potentielles seront à traiter dans une campagne ultérieure de travaux de restauration de cette façade.

Rappel : La mise en œuvre de la restauration générale de cette façade ouest pourrait avoir des répercussions sur la tribune de l'orgue, ce qui repousse la restauration de cette dernière à une date indéterminée...

C. Travaux d'assainissement :

L'assainissement périphérique de l'église initialement prévu et qu'il a fallu interrompre du fait de la découverte des fontis, ne sera pas réalisé selon le projet initial.

« Un réseau de drainage en pied de fondation sera créé, raccordé et évacué vers le réseau communal à l'Ouest. Les eaux pluviales des toits seront également recueillies par des gouttières en bas de pente et des tuyaux de descentes raccordés à un réseau séparé de celui du drainage.

Une étanchéité-drainage de surface sera également mise en œuvre et consistera en la mise en place, à environ 10 cm au-dessous du sol (niveau parking Nord), d'une membrane géotextile composite drainante qui récupèrera les eaux pluviales infiltrées dans la couche de terre végétale pour les canaliser vers un réseau de récupération au droit de la première rangée d'arbres du mail.

Une finition par un revers pavé le long de la façade sera mise en œuvre avec une forme de pente vers les regards existants qui seront revus.

Les travaux d'assainissement au Nord-Est, le long du chœur et sur le flanc Sud initialement intégrés à l'A.P.S. sont désormais exclu du présent projet. Il en est de même pour les travaux prévus dans la crypte. Cet ensemble devra faire l'objet d'une nouvelle opération à programmer ultérieurement. »

Début mars 2023, entre Monsieur le Maire, Monsieur le sous-Préfet et la Direction Régionale des Affaires Culturelles, il a été convenu de découper le programme de travaux en 2 phases :

Phase 1 :

- travaux de comblement des cavités au droit du mur Nord de la nef ;
- travaux de consolidation du mur Nord de la nef ;
- travaux d'assainissement extérieur.

Phase 2 :

- travaux de comblement des autres cavités.

Il semblerait que le volume de mélange de coulis chaux-ciment nécessaire pour le comblement des cavités sous la crypte et sous la terrasse Nord-Est, et donc le coût qui en résulte, aient amené à repousser ces opérations à une date encore non déterminée, alors qu'elles sont considérées comme indispensables : ces cavités sont en effet jugées critiques pour la stabilité de l'édifice.

Il reste à souhaiter que soit rapidement trouvée une solution permettant d'assurer cette stabilité, sans un comblement total de ces cavités, afin que la mise en œuvre de la phase 2 puisse être mise en œuvre sans trop attendre.

Comme nous vous l'avons précisé dans La Lettre n° 20, les problèmes relatifs à la conformité des travaux de mise en place des micro pieux réalisés dans le cadre de la consolidation du mur nord de l'église Notre Dame, ont eu pour conséquence d'interdire l'entrée de l'église et donc la reprise des travaux tant que les interrogations ne seront pas levées.